Commune de
La Flotte
Île de Ré

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-532 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
5 square du Onze Novembre
Pour permettre le stationnement d'une benne
et de véhicules de chantier

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

SARL MIGUEL TOURNEUR
RUE DE LA CROIX MICHAUD
17630 LA FLOTTE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour permettre le stationnement d'une benne et de véhicules de chantier, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 5 square du Onze Novembre.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : **Du mardi 3 novembre 2026 à 8h00 au lundi 30 novembre 2026 à 18h00**
Le stationnement de tout véhicule sera interdit 5 square du Onze Novembre, au droit du chantier, pour permettre le stationnement d'une benne et de véhicules de chantier, par « SARL MIGUEL TOURNEUR ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « SARL MIGUEL TOURNEUR ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :
- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- SARL MIGUEL TOURNEUR.

Fait à La Flotte, le 4 novembre 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU